

# CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2024-2025



Vous trouverez tous les documents sur le site [www.saint-gab.com](http://www.saint-gab.com) :  
Page d'accueil > Espace Téléchargement – Rentrée 2024

## RENTRÉE DES ÉLÈVES :

- **Le lundi 2 septembre 2024 à 9h00** pour les élèves de :
  - 6<sup>ème</sup>
- **Le lundi 2 septembre 2024 à 9h30** pour les élèves de :
  - Secondes professionnelles, générale et technologique
  - 3<sup>ème</sup> Prépa Métiers
  - 1<sup>ère</sup> Année de CAP Coiffure et Esthétique (y compris apprenti(e)s)

**Accueil dans les foyers et à l'internat de 8h30 pour les 6èmes et 9h00 pour les autres niveaux.  
Début des cours à 9h00– Fin des cours à 17h40**

- **Le mardi 3 septembre 2024 à 8h30** pour les élèves de :
  - 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>
  - Lycée professionnel
    - Premières et Terminales Professionnelles (y compris apprenti(e)s)
    - CAP Esthétique et CAP Coiffure 2<sup>ème</sup> année (y compris apprenti(e)s)
  - Lycée d'enseignement général et technologique
    - Premières et Terminales

**Les élèves internes seront accueillis à l'internat de 18h00 à 20h00 le lundi 2 septembre 2024.  
Début des cours à 8h30 – Fin des cours à 17h40**

## RENTRÉE DES APPRENTI(E)S EN BREVET PROFESSIONNEL :

- BP Coiffure et BP Esthétique 1<sup>ère</sup> année : **Mardi 3 septembre 2024 à 10h00**
  - BP Coiffure et BP Esthétique 2<sup>ème</sup> année : **Mardi 17 septembre 2024 à 10h00**
- NB : les internes sont convoqué(e)s à l'accueil de Saint Gab' à 9h00 pour l'installation dans l'internat.**

## RENTRÉE DES ÉTUDIANT(E)S ET APPRENTI(E)S EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

**BTS :** *Le lundi 2 septembre 2024 pour les étudiant(e)s/apprenti(e)s de :*

- **BTS 1<sup>ère</sup> année :** \*CI – CIEL - CPI et ICAM - MECP scolaire : à 8h30
- **BTS 1<sup>ère</sup> année :** \*MECP apprenties – CRSA – MS – CPRP : 14h
- **BTS 2<sup>ème</sup> année** \*CI – CIEL - CPI – MECP scolaire : à 10h30

*NB : Les BTS 1<sup>ère</sup> année devront remettre leur relevé de notes du BAC le jour de la rentrée.*

*Le Mardi 3 septembre 2024 pour les étudiant(e)s de :*

- **BTS CPI A2 (ICAM 2<sup>ème</sup> année)\* :** à 8h30

*Pour les étudiant(e)s ICAM 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année, un taxi est organisé pour l'aller et le retour dès le lundi 2 septembre (départ à 7h30 de l'ICAM de la Roche sur Yon).*

*Le lundi 16 septembre 2024 pour les apprenti(e)s de :*

- **BTS 2<sup>ème</sup> année :** \*MECP Apprenties – CRSA - CPRP et MS : à 8h30

**LICENCES :** - \*GESTION DES ORGANISATIONS et CAPPI : **Lundi 2 septembre 2024 à 14h**

**NB : une réunion avec les nouveaux apprenti(e)s (BTS et Licences) et les maîtres d'apprentissage aura lieu le lundi 2 septembre à 14h salle Gabriel DESHAYES.**

- \*BTS CI : Commerce International
- \*BTS CIEL: Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique
- \*BTS CPI : Conception de Produits Industriels
- \*BTS MECP : Métiers de l'Esthétique Cosmétique Parfumerie
- \*BTS CRSA : Conception et Réalisation des Systèmes Automatiques
- \*BTS MS : Maintenance des Systèmes
- \*BTS CPRP : Conception des Processus de Réalisation de Produits
- \*Licence GO : Gestion des Organisations
- \*Licence CAPPI : Conception et Amélioration des Processus et Précédés Industriels

**Attention !!**

Il n'y aura pas de transports scolaires pour les internes et résidents étudiants le matin du jour de la rentrée.

Pour les demi-pensionnaires les transports scolaires seront assurés aux heures habituelles.

## HORAIRES DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Les cours se déroulent du lundi au vendredi selon l'organisation suivante : (sauf apprentis, horaires spécifiques)

- **Début des cours :**
  - 10h00 le LUNDI
  - 08h30 les MARDI, MERCREDI, JEUDI et VENDREDI
- **Fin des cours :**
  - 17h40 tous les jours de la semaine pour tous les niveaux
  - 12h35 le mercredi pour le collège et les classes des lycées qui n'ont pas cours.
  - 16h15 le vendredi et les jours de départ en vacances
- **Départ des cars :**
  - 17h55 tous les jours de la semaine sauf le vendredi pour les demi-pensionnaires
  - 12h50 le mercredi
  - 16h40 le vendredi et les jours de départ en vacances (pour tous les élèves utilisateurs des transports en commun) et 16h30 pour les internes

**Un accueil est possible à partir de 8h00 tous les matins sauf le lundi, 9h00**

## CONDITIONS FINANCIERES



Les tarifs sont consultables sur le site [www.saint-gab.com](http://www.saint-gab.com) par ici : [Espace Téléchargement](#)

Le premier prélèvement sera effectué à partir du 8 septembre.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- **Carte d'identité scolaire ou carte d'étudiant ou carte d'apprenti**  
Une carte d'identité scolaire "sans contact" sera remise à chaque élève et étudiant. Elle sera facturée au prix de 8€. Tout changement de régime ou modification de ligne de transport devra être signalé le plus rapidement aux secrétariats. En cas de perte ou de dégradation, la carte vous sera facturée pour renouvellement.
- **Suivi scolaire :** Les notes et le cahier de texte sont accessibles par l'intermédiaire "d'Ecole Directe". Nous vous adresserons les modalités pour vous connecter au cours du mois de septembre.
- **Pour toute Correspondance :** Ne pas oublier de MENTIONNER dans l'adresse le Nom et Prénom ainsi que la CLASSE exacte du jeune.

**Adresse postale :** SAINT GABRIEL – SAINT MICHEL  
32 Rue du Calvaire  
85290 SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE

## PÔLE SANTÉ

Deux personnes animent le pôle santé en orientant leurs actions suivant 3 axes :

- Soigner
- Ecouter
- Prévenir

Le Pôle santé est animé par :

Madame LETARD Angélique – Infirmière : [ajacquetletard@saint-gab.com](mailto:ajacquetletard@saint-gab.com)

Madame CITEAU Morgane – Educatrice Santé : [mciteau@saint-gab.com](mailto:mciteau@saint-gab.com)

Vous pouvez joindre le pôle santé le lundi de 9h30 à 18h15, le mardi et le jeudi de 07h45 à 18h15, le mercredi et le vendredi de 07h45 à 16h00 - Tél : 02.51.64.78.75 (ligne directe).

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Les informations relatives à l'organisation et aux horaires seront données aux élèves au cours de la première semaine scolaire.

Les informations et les horaires de transport sont disponibles ici : [Transports](#)

Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec M. Charles Gosselin : [cgosselin@saint-gab.com](mailto:cgosselin@saint-gab.com)

## AUTORISATION DE PUBLICATION DE L'IMAGE

Nous réalisons fréquemment des photos d'élèves dans le cadre des activités pédagogiques et certaines sont publiées sur divers supports : plaquettes, site internet, réseaux sociaux, journaux. L'utilisation de l'image de votre enfant reste soumise à autorisation des parents.

## AUTORISATION DE SORTIES – TEMPS DE PERMANENCE AUTORISATION DE FUMER (à compléter uniquement pour les lycéens)

Un formulaire en ligne sera à compléter à la Rentrée. (document remis à la rentrée)

## CHARTE DE L'ENTITÉ ET CHARTE INFORMATIQUE

Chaque entité pédagogique a une charte de fonctionnement. Ces documents sont consultables par ici : [Espace Téléchargement](#)

Lycées : Pour les iPads, merci de bien vouloir se reporter aux documents (Règles, Guide et info sur la mise en place de l'iPad) : [Cliquez ici](#)

Les Règles d'utilisation des iPads seront remises aux élèves de secondes, du LP et du LGT à la rentrée.

## COLLECTE DES DONNÉES DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES

Nous collectons un certain nombre de données nécessaires dans le cadre de la scolarité au sein de l'établissement. Ces données ne sont utilisées que pour le traitement et le suivi de la scolarité de votre enfant au sein de l'établissement. Les applicatifs utilisés et le traitement en interne répondent aux préconisations du règlement général de la protection des données.

## BOURSES

**Collège et Lycées** : Les familles d'élèves boursiers déjà bénéficiaires d'une bourse ont dû se préoccuper auprès de l'Etablissement que leur enfant vient de quitter, de faire transférer le dossier à Saint Gabriel - Saint Michel.

Les familles des nouveaux boursiers doivent nous adresser la notification d'attribution, si ce n'est déjà fait.

**Pour le Collège**, les informations relatives vous seront communiquées par le Secrétariat au début du mois de septembre.

**Attention changement pour les Lycées** : 1 seule campagne sera organisée, tous les élèves entrants en seconde, 1<sup>ère</sup> ou Terminale et **tous les élèves scolarisés boursiers de l'établissement en 23/24** devront déposer une demande papier pour être boursier en 2024-2025. Vous recevrez les informations début septembre.

La correspondance relative aux bourses **est à adresser à Mme AUGEREAU** : [maugereau@saint-gab.com](mailto:maugereau@saint-gab.com)

**Pour l'Enseignement Supérieur**, les étudiants boursiers doivent transmettre par mail ou par courrier la notification d'attribution de bourses à **Mme Muriel MINAUD** : [enseignementsuperieur@saint-gab.com](mailto:enseignementsuperieur@saint-gab.com) afin de provoquer la mise en paiement.

Les étudiants peuvent déposer un dossier social étudiant (DSE) en janvier, sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

**Les apprentis ne sont pas éligibles aux bourses.**

**Les formations hors contrat ne sont pas éligibles aux bourses.**

## ATTESTATION DE SCOLARITÉ

Le certificat de scolarité **sera mis à disposition des familles sur Ecole Directe (dans la partie "Documents") dans la semaine qui suit la rentrée**. Pour les apprentis des formations de BTS CRSA-CPRP et MS, ce document sera déposé sur la plateforme NetYpareo. Vous pourrez à tout moment le télécharger pour vos demandes auprès des administrations.

## ASSURANCES

Une assurance scolaire et extra-scolaire est contractée par l'établissement pour tous les élèves et étudiants et apprentis, cf. flyer sur l'espace téléchargement : [Cliquez ici](#)

**Vous n'avez pas à fournir d'attestation personnelle.**

Vous pouvez-vous rendre sur le site [www.assurances-fec.org](http://www.assurances-fec.org) espace particuliers – code accès : fec80820 pour prendre connaissance de l'ensemble des termes du contrat (garanties, exclusions) et télécharger la notice d'information, la fiche d'information produit

## INTERNAT COLLÈGE – LYCÉES

- Tous les élèves INTERNES doivent se munir de draps, de couvertures (ou de couette et sa housse) d'un traversin (90) ou d'un oreiller, d'un drap housse (lit de 200 x 90), **d'un protège matelas (de préférence imperméable)**, les sacs de couchage ne sont pas autorisés.
- 2 ou 3 cintres, une paire de chaussons, un sac pour le linge sale, **1 cadenas de sécurité à clef**.
- **Argent de poche et objets de valeur** : Par mesure de sécurité, ils doivent être déposés auprès du Responsable éducatif du niveau de votre enfant (en collège).

## RÉSIDENCES ÉTUDIANTS

Pour les étudiants ayant réservé un logement dans les résidences, les états des lieux d'entrée se dérouleront **sur rendez-vous, le vendredi 30 août 2024 de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**.

## FOURNITURES SCOLAIRES

### COLLEGE :

*Pour les élèves du Collège – voir Site [SCOLEO](#) (Possibilité de commander en ligne – tarifs négociés)*

Listes disponibles ici : [Fournitures Collège](#)

La blouse pour les travaux de laboratoire est prêtée par l'établissement.

**LES LIVRES SCOLAIRES SERONT REMIS AUX ÉLÈVES LE JOUR DE LA RENTRÉE** (tout livre égaré ou détérioré sera facturé à la famille). Pour les étudiants, les livres seront facturés sur la facture annuelle de novembre.

### LYCÉE GÉNÉRAL :

Chaque élève devra se munir des fournitures scolaires de base habituelles nécessaires pour commencer l'année.

Au cours de la première semaine, les professeurs informeront par matière d'enseignement, les fournitures spécifiques qui pourront être demandées. Une tenue de sport avec chaussures "running" et une blouse pour les TP en labos sont nécessaires.

L'achat d'une calculatrice « Lycée » n'est pas nécessaire en 2GT. La calculatrice « collège » des élèves est suffisante. Pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et Tle et ayant choisi une spé Maths ou Sciences Physiques, ainsi que les élèves de STI2D, et suivant les modalités de passage de l'examen du baccalauréat sur ce point, l'achat d'une calculatrice « Lycée » est nécessaire.

### LYCÉE PROFESSIONNEL :

Feuille de routes (tenue vestimentaire, matériel, dates de stages) disponibles sur le site : [Cliquez ici](#).

## ASSOCIATION SPORTIVE U.G.S.E.L – E.P.S COLLÈGE ET LYCÉES

Pour la pratique d'activité sportive dans le cadre de l'UGSEL, une autorisation parentale est obligatoirement demandée en cas de déplacement.

Si votre enfant est dispensé de sport, pour une période donnée ou pour l'année scolaire, merci de fournir un certificat médical.

## ANIMATION PASTORALE

L'équipe d'animation pastorale se tient à la disposition des élèves et de leurs parents pour toute demande personnelle (accompagnement, démarche vers un sacrement).

L'équipe fait appel aux parents d'élèves qui accepteraient d'accompagner un groupe de jeunes, dans leur réflexion sur la foi ou dans les différentes activités proposées.

Téléchargez les docs Pastorale Collège et Lycée : [Cliquez ici](#).

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES - Collège, Lycées

**Si vous avez choisi d'adhérer à l'A.P.E.L**, un prélèvement sera fait automatiquement sur le premier prélèvement des frais de scolarité d'un montant de 26 euros.

Vous avez la possibilité, via le **bulletin d'adhésion papier à imprimer**, d'adhérer à l'A.P.E.L Saint Gab' et/ou de faire un don à l'A.P.E.L, prix libre. Document à remettre à la rentrée. Le bulletin est à télécharger ici : [Cliquez ici](#).

## JOURNÉES PORTES OUVERTES

-Enseignement Supérieur-UFA-CFP : **vendredi 13 décembre 2024 de 17h à 20h.**

-Collège - Lycées - Enseignement Supérieur-UFA-CFP : **vendredi 31 janvier 2025 de 17h à 20h et samedi 1<sup>er</sup> février 2025 de 9h00 à 12h15.**

**La présence de tous les apprenants à ces journées est obligatoire.**

## CONTACTS, CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES, RÉUNIONS DE PARENTS

Vous trouverez les numéros des personnes à contacter selon les services ainsi que les dates de vacances ici :

[MEMO](#)